Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20261021-DCM2026085-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 21 OCTOBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le quatorze octobre, s'est réuni en Salle du Conseil municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIÉTO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, JAMET Guillaume, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GALLET-GUERIN Manon, MARETHEUX Jean-Louis, BAZIN Pascal

Procuration :
MASSOUTIER Frédéric donne pouvoir à Helen BIGOT
LE COLLINET Ludovic donne pouvoir à Guillaume JAMET
SOQUET Elvyna donne pouvoir à Christelle COCHON

Secrétaire de séance : PIETO Nathalie

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*27*
Nombre de conseillers municipaux présents	*24*
Nombres de conseillers municipaux votants	*27*

N° d'acte : **DCM-2026-085**	**URBANISME** Objet : **MISE EN PLACE D'UNE ZONE BLEUE EN CENTRE-VILLE**

Rapporteur : LAUNAY Magalie

Mme Magalie Launay, Adjointe au Maire, présente le projet de réglementation du stationnement de Merdrignac.

Le périmètre de la zone bleue est présenté comme suit :

- **Rue du Docteur Moisan et rue Chemin des Dames :** depuis leur carrefour jusqu'à la Place du Centre ;
- **Rue Nationale et rue Basse Madeleine :** du n° 6 de la rue Nationale jusqu'au carrefour avec la Place du Centre, et jusqu'au n° 4 de la rue Basse Madeleine ;
- **Rue du Morbihan :** depuis le carrefour avec la Place du Centre jusqu'au n° 6 de la rue du Morbihan.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20261021-DCM2026085-DE

La durée maximale de stationnement sera de 1h30 et sera appliquée de 9h à 12h et de 14h à 19h sauf les dimanches et jours fériés.

Il est proposé de créer neufs emplacements à durée limitée « 20 minutes », applicables de 7h00 à 19h00, répartis ainsi :

- 3 au niveau de la Place du Centre
- 1 au niveau de la rue du Morbihan
- 3 au niveau de la rue du Bourgneuf
- 2 au niveau de la Place du 03 Août

Deux emplacements PMR seront ajoutés à celui existant :

- Place du Centre : 2 emplacements (dont 1 existant)
- Rue Basse Madeleine : 1 emplacement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Approuve** la création de la zone bleue selon les délimitations et les modalités de durée et d'horaires citées ci-dessus
- **Autorise** l'aménagement des neufs emplacements « 20 minutes » aux endroits indiqués
- **Autorise** l'aménagement de deux emplacements PMR supplémentaires

Délibération adoptée POUR 26 et NPPPV 1

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 03/11/2026

Mme PIETO Nathalie,
Secrétaire de séance



Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.